



FICHE DE SÉCURITÉ FIXOR 1%

Section 1: Identification du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du mélange: FIXOR 1%

Type de formulation : WP

Concentration: 1%

Matière active: Acide Alpha NaphtylAcétique (ANA)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: produit phytopharmaceutique à usage professionnel

1.2 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France

251 rue du Faubourg Saint Martin

75016 Paris

Tel.: 01 53 67 68 53

Fax: 01 53 67 68 41

Email: celine.barthet@sumiagro.com

1.3 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classement du mélange

2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Dangers pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Section 3 : Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**

Nom	N° d'identification	Numéro d'enregistrement REACH	% en poids	Classement selon 1278/2008 (EC)
Acide alpha naphtylacétique	EG 201-705-8	Non disponible	10 g/kg 1% w/w	Acute tox. 4, Eye dam.1, Repr. 2, Aquatic chronic 2, H302, H318, H361fd
Poly(oxy-1,2-ethanediyl),alpha-sulfo-omega-[tris(1-phenylethyl)phenoxy-ammonium salt	119432-41-6	Non disponible	< 3% w/w	Aquatic chronic 3, H412

Section 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux :

Inhalation : Air frais, repos. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. En cas de symptômes, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant 10 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. Porteurs de lentilles de contact : enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ingestion : Rincer la bouche. Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers**

Nécessaires

Remarques pour le médecin:

Prise en charge: traitement symptomatique.

Contactez le Centre Antipoisons (voir section 1.4) pour le traitement ultérieur en milieu hospitalier.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie



5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: poudre chimique, eau pulvérisée, CO2, mousse polyvalent.
Moyens d'extinction inappropriés: jets d'eau puissants qui risqueraient de disséminer le produit.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Vu que le produit contient des substances organiques inflammables, en cas d'incendie se formera une fumée noire et dense contenant des produits de combustion dangereux (voir rubrique 10).
L'exposition à des produits de décomposition peut être nuisible à la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire indépendant. Des vêtements de protection individuelle (des bottes, combinaison, des gants, une masque de protection facial et des yeux.)

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit ne s'écoule dans les égouts, des eaux de surface, des eaux souterraines ainsi que dans sol. Endiguer la zone contaminée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

Contenir le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, kieselgur, vermiculite).

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Les substances répandues doivent être enlevées avec la matière absorbante à l'aide d'une pelle. Evacuez les substances collectées dans des fûts réutilisables ou destinés à l'évacuation de déchets. Après avoir enlevé la substance, nettoyez soigneusement et à fond le sol et tous les objets contaminés/touchés par la substance en respectant les prescriptions environnementales.

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour information de contact

Voir section 7 pour manipulation et stockage

Voir section 8 pour information de protection individuelle

Voir section 13 pour information des considérations relatives à l'élimination

Section 7 : Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

Manipuler le produit dans un endroit bien ventilé. Toutes les précautions de bonne pratique industrielle doivent être respectées. Porter des vêtements de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation d'aérosol et des poussières. Après l'utilisation, immédiatement laver les mains. Éviter que le produit ne s'écoule dans les égouts, ne pas déverser. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Rincer adéquatement les matériaux. Après l'utilisation, immédiatement laver les mains. Laver les vêtements contaminés après usage. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les zones de repas.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, dans l'emballage d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants. Voir aussi section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale.

8.2.2.2 Protection de la peau

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374).

8.2.2.3 Protection respiratoire

Appliquer dans un endroit bien ventilé.

Si applicable :

Gaz et vapeur formation: filtre de gaz: appareil respiratoire semi-facial avec filtre ABEK.

Protection respiratoire en cas de formation d'aérosols/ de poussières inhalables : filtre de poussières : P2FFP2.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



Voir section 7: Manipulation et stockage
Voir section 13: Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect : solide, poudre blanche
- b) Odeur : de moisi
- c) Seuil olfactif : pas de données disponibles
- d) pH : 8.23 (solution à 1 %)
- e) Point de fusion/point de congélation : pas de données disponibles
- f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : N/A
- g) Point d'éclair : N/A
- h) Taux d'évaporation : pas de données disponibles
- i) Inflammabilité (solide, gaz) : non inflammable
- j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : N/A
- k) Pression de vapeur : pas de données disponibles
- l) Densité de vapeur : pas de données disponibles
- m) Densité relative : 0.889 g/ml (masse volumique après tassement)
- n) Solubilité(s) : pas de données disponibles
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau : $\log Pow = 2.24$ à pH3; -0.02 à pH7; 0.32 à pH 9 (substance active)
- p) Température d'auto-inflammabilité : Non inflammable jusqu'à 400°C
- q) Température de décomposition : pas de données disponibles
- r) Viscosité : N/A
- s) Propriétés explosives : non explosif
- t) Propriétés oxydantes : non oxydant

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 40°C). Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information spécifique n'est connue

10.4 Conditions à éviter

10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

	valeur	duration	espèces	testé sur
a) toxicité aiguë	orale: DL50 = 933 mg/kg p.c./jour (DL50 = 762 mg/kg p.c./jour exprimé en termes de 1-NAA (condition acide))	dose unique	rat	1-NAA-Na
	cutanée: DL50 > 2000 mg/kg p.c.	exposition de 24h	rat	substance active (technique)
	par inhalation: L'inhalation aiguë de 1-NAA a été étudié à la concentration limite de 0.45 mg/L. Aucun décès n'est survenu à cette dose --> LC50 > 0.45 mg/L - 1-NAA est de faible toxicité après une exposition aiguë par inhalation.	exposition de 4h	rat	substance active (technique)
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	pas irritant	exposition de 4h	lapin	substance active (technique)
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	irritant	dose unique	lapin	substance active (technique)
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	pas sensibilisant	72h	souris	substance active (technique)
e) mutagénicité sur les cellules germinales	pas d'indication de génotoxicité		plusieurs tests in vitro et in vivo	substance active (technique)
f) cancérogénicité	pas des propriétés carcinogènes	2 années	rat	substance active (technique)
g) toxicité pour la reproduction	NOAEL = 205 mg/kg p.c./jour	étude de deux générations	rat	substance active (technique)
h) toxicité spécifique pour	pas de données disponibles			
certaines organes cibles — exposition unique				
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	pas de données disponibles			
j) danger par aspiration	pas de données disponibles			

Section 12 : Informations écologiques



12.1 Toxicité

Pour la matière active :

Toxicité pour les poissons	CL ₅₀ (<i>Cyprinus carpio</i>) : compris entre 56 et 100 mg/L (96h)
Toxicité pour les daphnies	CE ₅₀ (daphnie) : compris entre 56 et 100 mg/L (48h)
Toxicité pour les algues	CE _{b50} = 18.05 mg/L et CE _{r50} = 26.62 mg/L (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (72 h, statique)

12.2 Persistance et dégradabilité

TD₅₀ (sol) = 77 jours (substance active technique)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

log Pow = 2.24 à pH3; -0.02 à pH7; 0.32 à pH 9 (substance active)

12.4 Mobilité dans le sol

/

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

/

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux

Emballage: Ne pas ré-utiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par ADIVALOR.

Section 14: Informations relatives au transport

	Classement ADR	Classement IMDG	Classement IATA
14.1 Numéro ONU	/	/	/
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	/	/	/
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	/	/	/
14.4 Groupe d'emballage	/	/	/
14.5 Dangereux pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la	Non applicable au transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable au transport aérien



convention Marpol 73/78 et au code IBC			
---	--	--	--

Section 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Code ICPE : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations**N° AMM : 2010640****Phrases H / Phrases R**

R22: Nocif en cas d'ingestion.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Rappel du classement DPD (Directive 99/45)

Non classé

S2 Conserver hors de la portée des enfants

S7 Conserver le récipient bien fermé

S13 Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

S49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 10 du 26/04/2019

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.